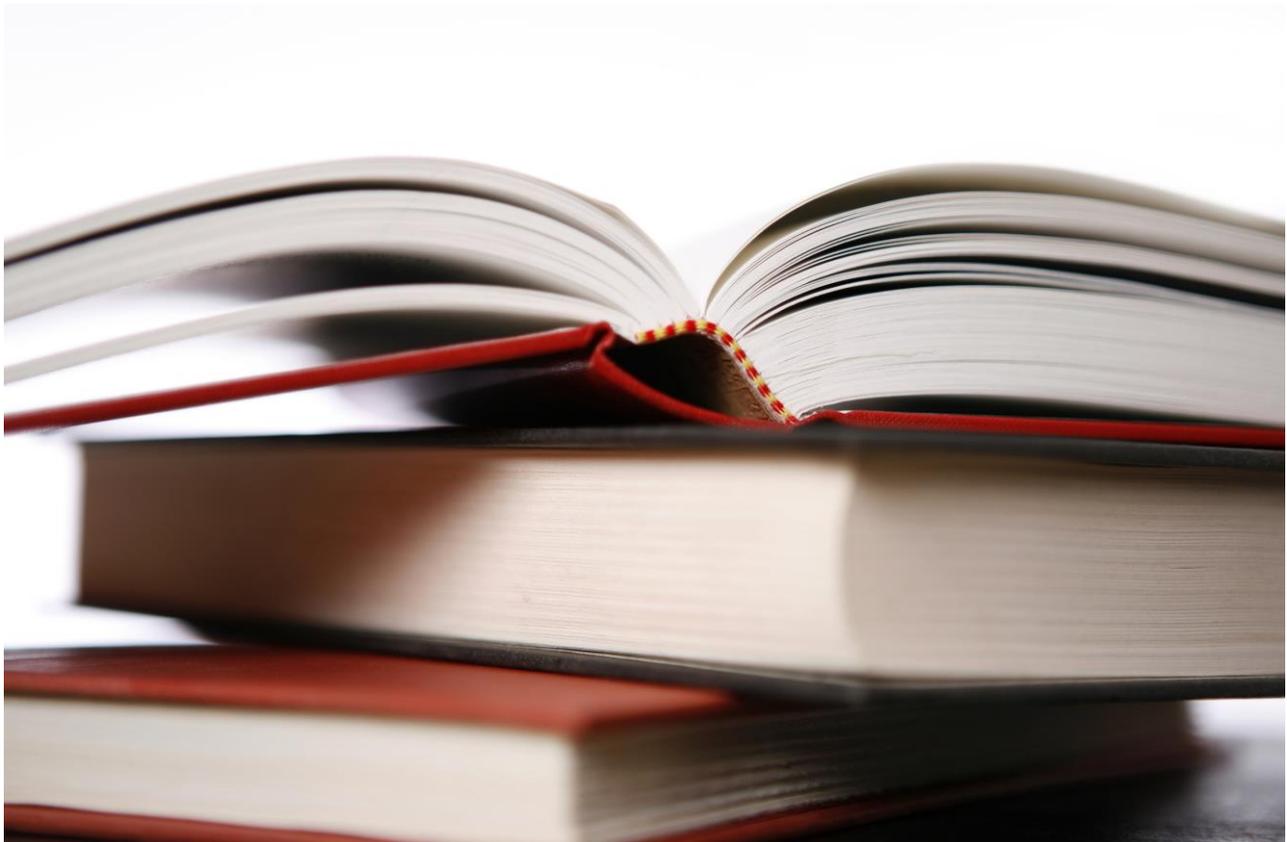


**ESPE
TOULOUSE
MIDI-
PYRENEES**

**UNIVERSITE
TOULOUSE 2
- JEAN
JAURES**

**Document
d'accompagnement à la
rédaction du mémoire de
recherche**

**Master MEEF
mention premier degré
2017-2018**



Sommaire

FONCTIONS ET THÉMATIQUES DU MEMOIRE.....	5
ENCADREMENT DES MÉMOIRES	6
2 ANS DE RECHERCHE, 4 UE, 4 ÉTAPES DE TRAVAIL.....	6
MODALITES D’EVALUATION DES UE RECHERCHE (UE PE0072X, PE0082X, PE0092X, PE0102X)	7
PROCEDURE D’ENVOI DES FICHIERS LOURDS	8
CALENDRIER RECHERCHE	9
DEMANDES DE VES (VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES).....	9
COORDINATION DES DOMAINES DE RECHERCHE : NOMS DES RESPONSABLES DES DOMAINES ET DES COORDONNATEURS LOCAUX.....	10
COORDINATION DES DOMAINES DE RECHERCHE : CONTACTS DES RESPONSABLES DES DOMAINES ET DES COORDONNATEURS LOCAUX.....	11
LE MEMOIRE FINAL	12
LE MÉMOIRE EN 10 POINTS	12
NORMES D’UN MÉMOIRE DE RECHERCHE.....	15
Normes de dactylographie et de présentation du mémoire	15
PAGE DE COUVERTURE DU MEMOIRE DE MASTER 2 MEEF PREMIER DEGRE.....	16
Normes linguistiques.....	17
La maîtrise de la langue.....	17
Les accents sur les majuscules	17
Normes bibliographiques	17
Qu’est-ce qu’une bibliographie ?	17
Qu’est-ce qu’une note bibliographique ?.....	18
Normes bibliographiques	18
Normes concernant les citations et les notes de bas de page	22
Le plagiat	24
Quelques erreurs souvent commises.....	25
Définition des concepts et introduction de termes nouveaux.....	25
Les paragraphes.....	25

Présentation des figures et schémas.....	25
Difficultés fréquemment rencontrées dans la rédaction du mémoire	26
Les titres	26
Les listes	26
Qui parle : « Je », « Nous » ou « On » ? La question de l'énonciation	26
En guise de conclusion.....	26

FONCTIONS ET THÉMATIQUES DU MEMOIRE

Le travail de recherche attendu dans le cadre du master MEEF mention premier degré est un travail exigeant, de réflexion et de prise de recul par rapport à la future pratique d'enseignant. Véritablement essentiel, il doit permettre de créer des ponts entre les différentes disciplines, les enseignements reçus et ceux observés ou expérimentés sur le terrain. Il contribue à prendre conscience du caractère provisoire et évolutif des savoirs. À ce titre, il participe pleinement à la professionnalisation des futurs professeur.e.s des écoles.

Le mémoire est le lieu principal de l'activité de recherche. Il se réalise en articulant une ou plusieurs disciplines universitaires avec l'École. Il s'appuie sur les didactiques des disciplines enseignées à l'école et/ou sur les disciplines contributives (sciences de l'éducation, psychologie, sociologie, économie, droit...).

La réalisation du mémoire nécessite de :

- connaître et savoir mettre en perspective des travaux théoriques dans le domaine de recherche choisi (données bibliographiques précises)
- s'approprier une thématique de recherche proposée par l'équipe pédagogique du domaine et l'articuler au milieu professionnel à travers l'observation, la description et l'analyse :
 - de contextes scolaires et éducatifs
 - d'activités d'enseignement et d'apprentissage dans/en dehors de la classe
 - de matériels d'enseignement
 - de productions d'élèves
 - d'attitudes, de comportements d'élèves et/ou d'enseignants

mais aussi, à travers la conception :

- de projets d'enseignement
- d'outils ou de dispositifs d'évaluation
- d'outils ou de dispositifs de questionnement des élèves, des enseignants, etc.
- mettre en place des cadres d'analyse en liaison avec les autres volets de la formation
- définir une méthodologie de recueil et de traitement des données
- traiter et interpréter rigoureusement ces données en lien avec le cadre théorique prédéfini
- se conformer aux caractéristiques rédactionnelles d'un mémoire universitaire (Cf. p. 15-26).

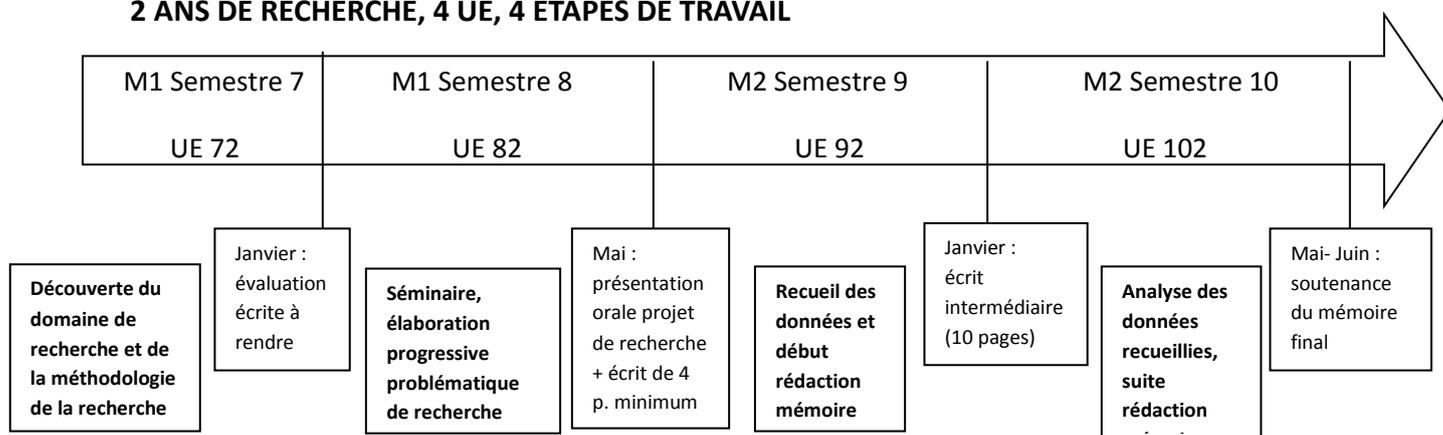
ENCADREMENT DES MÉMOIRES

Chaque mémoire est suivi par un(e) encadrant(e), ou par un binôme d'encadrant(e)s.

Le jury de soutenance se compose d'au moins deux personnes.

Les encadrant(e)s sont les référents à chacune des étapes du travail.

2 ANS DE RECHERCHE, 4 UE, 4 ÉTAPES DE TRAVAIL



Sem	Code UE	Intitulé	Vol hor.	ECTS	Objectifs UE
S7	PE00 72X	Initiation à la recherche 1 : découverte d'un domaine	24h	3	L'objectif de cette UE est de présenter un panorama des problématiques disciplinaires du domaine, dans leurs dimensions épistémologiques et méthodologiques. Elle permet à l'étudiant de découvrir les thématiques et la méthodologie de recherche de son domaine et de commencer à construire son sujet de mémoire. <i>Cette UE est compensable</i>
S8	PE00 82X	Initiation à la recherche 2 : orientation vers un sujet de recherche	18h	3	L'objectif de cette UE, dans la continuité de l'UE72, est d'amener l'étudiant à s'approprier une thématique de recherche (disciplinaire ou transversale dans le cadre du domaine) et à la problématiser à partir des apports théoriques de l'UE, d'un travail personnel de bibliographie, et de premières observations de terrain, afin de préciser son projet de recherche. <i>Cette UE est compensable</i>
S9	PE00 92X	Initiation à la recherche 3 : formation par la recherche, écriture scientifique	6h séminaire + suivi indiv	2	L'objectif de cette UE est d'accompagner l'étudiant dans son travail de collecte de données (apports méthodologiques sur les conditions et protocoles de recueil des données) et d'écriture sur les pratiques professionnelles mises en œuvre et/ou observées dans les écoles. <i>Cette UE est compensable</i>
S10	PE0 102X	Initiation à la recherche 4 : mémoire	6h séminaire + suivi indiv	8	Cette UE est consacrée à la rédaction du mémoire dont les étapes sont suivies par les encadrants, dans la continuité de l'UE92. <i>Cette UE est non compensable</i>

MODALITES D'ÉVALUATION DES UE RECHERCHE (UE PE0072X, PE0082X, PE0092X, PE0102X)

ÉVALUATION SEMESTRE 7 UE72 :

UE compensable

Session 1 :

Rédaction, à la maison, d'une synthèse à partir d'au moins deux articles de recherche (ou chapitres d'ouvrages scientifiques) : 7500 caractères (3 pages) sur support numérique (DOC, ODT, PDF). Les documents seront choisis en lien avec la thématique de mémoire que l'étudiant est en train de construire. Travail en binôme possible.

Session 2 :

Rédaction, à la maison, d'une synthèse à partir d'au moins deux articles de recherche (ou chapitres d'ouvrages scientifiques) : 7500 caractères (3 pages) sur support numérique (DOC, ODT, PDF). Les documents seront choisis en lien avec la thématique de mémoire que l'étudiant est en train de construire.

ÉVALUATION SEMESTRE 8 UE82 :

UE compensable

Session 1 :

Exposé oral de 10 min suivi d'un entretien de 10 min (possibilité de s'appuyer sur un support numérique) et remise d'un écrit de 4 pages minimum aux évaluateurs. Il s'agira de présenter la thématique du mémoire et l'ébauche de la problématique envisagée, des propositions de questions de recherche et de méthodologie, des scénarios de recueil de données et une bibliographie courte dont l'étudiant justifiera la pertinence (5 à 10 références). L'écrit doit respecter les normes dactylographiques et bibliographiques de l'écrit scientifique telles qu'elles figurent dans le Document d'accompagnement à la rédaction du mémoire.

Session 2 :

Remise d'un écrit dactylographié (4 pages minimum) présentant l'ébauche de la problématique envisagée, des propositions de questions de recherche et de méthodologie, des scénarios de recueil de données et une bibliographie courte dont l'étudiant justifiera la pertinence (5 à 10 références). L'écrit doit respecter les normes dactylographiques et bibliographiques de l'écrit scientifique telles qu'elles figurent dans le Document d'accompagnement à la rédaction du mémoire.

ÉVALUATION SEMESTRE 9 UE92 :

UE compensable, pas de session 2

Rédaction d'un document intermédiaire présentant la problématique et les questions de recherche choisies, le cadre théorique retenu, le protocole de recueil de données défini et la bibliographie : environ 20000 caractères (soit une dizaine de pages).

Le document relié est à remettre au secrétariat du site de rattachement à l'attention du/de la/des encadrant(e.s) du mémoire (1 exemplaire par encadrant) si l'encadrant(e) le demande ; une version électronique est à envoyer obligatoirement à chaque encadrant(e).

ÉVALUATION SEMESTRE 10 UE102 :

UE non compensable, pas de session 2

Rédaction d'un mémoire de 40 à 50 pages hors annexes (en langue française, ou en occitan pour les étudiants du parcours occitan).

Soutenance orale de 20 minutes, devant un jury, en s'appuyant sur un support numérique. Cette présentation sera suivie d'un entretien de 20 minutes. Cette soutenance s'effectue en langue française, ou en occitan pour les étudiants du parcours occitan.

Remarque : la présentation orale en soutenance devant le jury n'implique pas nécessairement la validation de l'UE, quels qu'aient été les retours antérieurs du jury sur l'écrit.

LIEU : La présentation orale sera organisée sur le site de l'étudiant en lien avec le coordonnateur local du domaine de recherche concerné.

Pour des raisons de commodité, lorsque les membres du jury et l'étudiant ne sont pas sur le même site, on peut envisager une délocalisation de la soutenance sur Toulouse (site de St Agne) ou bien un recours à la visio-conférence.

JURY : Le jury est composé de deux personnes au moins, dont les encadrants.

DURÉE : 20 minutes de présentation suivies de questions et discussion avec le jury.

MATÉRIEL : La soutenance pourra se faire en utilisant un support diaporama (power point). Le matériel requis (ordinateur, vidéoprojecteur) sera mis à la disposition de l'étudiant.

ENVOI DES EXEMPLAIRES DU MÉMOIRE :

Au plus tard 10 jours avant la date de la soutenance

- Envoi numérique du mémoire (format pdf et word) aux membres du jury de soutenance
- Envoi numérique du mémoire (format pdf) au secrétariat du site de l'étudiant
- Dépôt numérique obligatoire sur la plateforme DANTE (format pdf): <http://dante.univ-tlse2.fr/> en se connectant avec les identifiants ENT

=> Un tutoriel pour vous guider dans cette procédure est disponible sur l'ENT (dossier UE102)

- Dépôt d'un exemplaire papier pour chaque membre du jury au secrétariat du site de l'étudiant

Le nom du fichier numérique devra être construit ainsi :

M2_Site géographique_domaine_NOM_Prénom_mémoire

Exemple: M2_Tarbes_CultureHumaniste_MARTIN_Marie_mémoire.pdf

PROCEDURE D'ENVOI DES FICHIERS LOURDS

Pour l'envoi des mémoires de recherche, pensez si les fichiers sont lourds à utiliser la plateforme sécurisée File Sender de RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) : <https://filesender.renater.fr>

Pour se connecter, il faut saisir le nom de l'université : Université Toulouse Jean Jaurès (en bas de la liste) et utiliser l'adresse mail universitaire.

CALENDRIER RECHERCHE

	M1	M2
Septembre	14 septembre 2017 : fin des demandes de VES 29 septembre 2017 : fin des demandes de changement de domaine	
Octobre	3 octobre 2017 : Commission concernant les demandes de changement de domaine	3 octobre 2017 : Commission concernant les demandes de changement de domaine 20 octobre 2017 : dépôt des sujets de recherche
Novembre		
Décembre		
Janvier	12 janvier 2018 : retour des écrits de l'UE72, M1	19 janvier 2018 : retour des écrits intermédiaires de l'UE92, M2
Février		
Mars		
Avril		M2A : Avis de soutenabilité produit par le(s) encadrant(e.s) à partir des derniers travaux reçus, en vue des commissions de titularisation
Mai	23 mai 2018 : fin des oraux de l'UE82, M1	soutenance des mémoires (UE102)
Juin	29 juin 2018 : fin de la session 2 pour les UE72 et 82	soutenance des mémoires (UE102) jusqu'au 29 juin 2018
Juillet	Jury de master 1	Jury de master 2

DEMANDES DE VES (VALIDATION DES ETUDES SUPERIEURES)

Il est possible de demander une VES sur les UE recherche lorsqu'un mémoire de recherche de niveau master (au moins) a été réalisé antérieurement sur un sujet directement lié à l'école et aux enjeux de la pratique enseignante et qu'il a donné lieu à une validation. Une commission examine chaque demande. Une VES obtenue en M1 n'implique pas automatiquement l'obtention d'une VES en M2. La demande doit être renouvelée chaque année.

COORDINATION DES DOMAINES DE RECHERCHE : NOMS DES RESPONSABLES DES DOMAINES ET DES COORDONNATEURS LOCAUX

	Culture Humaniste	Maîtrise du Langage et des Langues	Sciences	Disciplines Contributives	Droit, Economie, Gestion	Occitan
Responsables de domaine	David Bédouret, Michel Favriaud, Frédéric Maizières	Claudine Garcia-Debanc, Euriell Gobbé-Mévellec	Eric Laguerre, Jean-Yves Léna, Lionel Pélissier, Dominique Moisy	Jean-François Camps	Françoise Larré	Pierre Escudé
Site de Foix	Bénédicte Parmentier	Karine Bonnal	Jean-Yves Léna	Agnès Morcillo		
Site de Rodez	Geneviève Vandembroucke	Françoise Recoules et Pierre Zoppas	Pascale Aguirre	Florence Bara		
Site de Toulouse	Véronique Larrivé	Claudine Garcia-Debanc, Euriell Gobbé-Mévellec	Eric Laguerre	Jean-Marc Beder et Franck Martin	Françoise Larré	
Site d'Auch	David Bédouret et Nicole Noizet	Euriell Gobbé-Mévellec, Claudine Garcia-Debanc	Eric Laguerre	Bruno Fondeville		
Site de Cahors	Frédéric Maizières, Stéphanie Maffre, Guilaine Marty Masson	Euriell Gobbé-Mévellec, Véronique Paolacci	Catherine Tassain	Yves Léal		
Site de Tarbes	Véronique Castagnet-Lars	Euriell Gobbé-Mévellec, Claudine Garcia-Debanc	Lionel Pélissier	Serge Ragano		Pierre Escudé
Site d'Albi	Claire Dutrait	Fanny Berlou	Benjamin Germann	Pierre Largy		
Site de Montauban		Véronique Paolacci, Claudine Garcia-Debanc	Dominique Moisy	Aurélie Simoës	Françoise Larré	Pierre Escudé

Coordination Recherche pour la Mention premier degré : Euriell Gobbé-Mévellec

**COORDINATION DES DOMAINES DE RECHERCHE : CONTACTS DES RESPONSABLES DES
DOMAINES ET DES COORDONNATEURS LOCAUX**

AGUIRRE Pascale	pascale.aguirre@univ-tlse2.fr
BARA Florence	florence.bara@univ-tlse2.fr
BEDER Jean-Marc	jean-marc.beder@univ-tlse2.fr
BEDOURET David	david.bedouret@univ-tlse2.fr
BERLOU Fanny	fanny.berlou@univ-tlse2.fr
BONNAL Karine	karine.bonnal@univ-tlse2.fr
BRAS Myriam	myriam.bras@univ-tlse2.fr
CAMPS Jean-François	jean-francois.camps@univ-tlse2.fr
CASTAGNET-LARS Véronique	veronique.castagnet@univ-tlse2.fr
DUTRAIT Claire	claire.dutrait@univ-tlse2.fr
ESCUDE Pierre	pierre.escude@univ-tlse2.fr
FAVRIAUD Michel	michel.favriaud@univ-tlse2.fr
FONDEVILLE Bruno	bruno.fondeville@univ-tlse2.fr
GARCIA DEBANC Claudine	claudine.garcia-debanc@univ-tlse2.fr
GERMANN Benjamin	benjamin.germann@univ-tlse2.fr
GOBBE-MEVELLEC Euriell	huriell.gobbe-mevelllec@univ-tlse2.fr
LAGUERRE Eric	eric.laguerre@univ-tlse2.fr
LARGY Pierre	pierre.largy@univ-tlse2.fr
LARRE Françoise	francoise.larre@univ-tlse2.fr
LEAL Yves	yves.leal@univ-tlse2.fr
LENA Jean-Yves	jean-yves.lena@univ-tlse2.fr
MAIZIERES Frédéric	frederic.maizieres@univ-tlse2.fr
MARTIN Franck	franck.martin@univ-tlse2.fr
MOISY Dominique	dominique.moisy@univ-tlse2.fr
MORCILLO Agnès	agnes.morcillo@univ-tlse2.fr
NOIZET Nicole	nicole.noizet@univ-tlse2.fr
PAOLACCI Véronique	veronique.paolacci@univ-tlse2.fr
PARMENTIER Bénédicte	benedicte.parmenrier@univ-tlse2.fr
PELISSIER Lionel	lionel.pelissier@univ-tlse2.fr
RAGANO Serge	serge.ragano@univ-tlse2.fr
RECOULES Françoise	frrbadet@club-internet.fr
SIMOES Aurélie	simoies@univ-tlse2.fr
TASSAIN Catherine	catherine.tassain@univ-tlse2.fr
VANDENBROUCKE Geneviève	genevieve.vandenbroucke@univ-tlse2.fr
ZOPPAS Pierre	pierre.zoppas@univ-tlse2.fr

LE MEMOIRE FINAL

- Il aura une longueur attendue de 40 à 50 pages (incluant toutes les parties du mémoire, hors Annexes) ; il devra comporter :

- une justification du choix du sujet du mémoire en référence au contexte de recherche et au contexte professionnel ;
- une problématisation claire, étayée par des travaux théoriques pertinents sur le sujet étudié, qui permettront de formuler des questions de recherche, des hypothèses de recherche et des pistes de travail ;
- une présentation de l'orientation méthodologique et des conditions de collecte des données de recherche ;
- des données de recherche : travaux d'élèves, enregistrements transcrits, enquêtes, entretiens, matériels d'enseignement, projets pédagogiques... ;
- le traitement, l'analyse et l'interprétation rigoureuse des données recueillies (pluralité de démarches et de techniques possible) ;
- une « conclusion-discussion » présentant un bilan distancié de la recherche et des perspectives d'ouverture, liées à la dimension professionnelle de la formation ;
- des références bibliographiques ciblées sur l'objet de recherche, maîtrisées par l'auteur du mémoire, validées par l'équipe de recherche du domaine d'appartenance et présentées selon les normes en vigueur ;
- des annexes pertinentes ayant fait l'objet de citations ou d'analyses dans le corps du mémoire (table des annexes, numérotation des différents documents qui seront référencés dans le corps du texte, etc.).

LE MÉMOIRE EN 10 POINTS

Voici présentée, en 10 points-clefs, la construction d'un mémoire de recherche répondant aux exigences du Master MEEF mention premier degré. Bien entendu, il n'est pas obligatoire de suivre à la lettre l'ordre indiqué ici, ni de proposer un plan suivant exactement ce déroulement. Des aller-retour sont fréquents et nécessaires. Il s'agit surtout d'un outil d'accompagnement durant le travail de recherche.

Pour chacun de ces points, les encadrants restent les interlocuteurs privilégiés pour l'organisation du travail de recherche.

1. Documentation sur la thématique de recherche

La thématique de recherche est proposée par l'équipe pédagogique du domaine de recherche.

Il s'agit de documenter la thématique de recherche à partir de références bibliographiques qui permettent de présenter un état actuel des réflexions/recherches dans le champ concerné (articles, ouvrages et mémoires de recherche, ouvrages à destination d'enseignants... Veiller à bien distinguer le statut des documents consultés). Il est essentiel de noter très précisément les références consultées, avec les numéros des pages

concernées.

L'objectif est de dégager les principaux traitements qui existent déjà sur la thématique de recherche et de réaliser une synthèse mettant en évidence et en dialogue les notions centrales qui seront utiles pour les analyses qui suivent, les principales avancées et les points qui nécessitent un travail complémentaire.

2. Questionnement à partir de la documentation de la thématique de recherche et formulation de la problématique

À partir de la documentation réalisée dans le point 1, il s'agit de faire le choix d'un questionnement principal, de poser une question ou un ensemble de questions en lien avec le terrain de l'École.

3. Méthodologie pour traiter le questionnement/hypothèse de recherche = collecte de données à analyser

OBJECTIF

Ce troisième point a pour objectif de nourrir, d'interroger, de tester l'hypothèse/questionnement de recherche en réunissant des éléments qui permettent de la valider ou de l'invalider et, dans tous les cas, d'avancer dans le questionnement en apportant des premiers éléments d'investigation/ de réponse.

A cette fin, il s'agit de déterminer le type de matériaux sur lesquels s'appuyer pour apporter ces éléments de réponse.

En fonction des domaines de recherche et en lien avec les encadrants, différentes méthodes de recueil de ces matériaux sont envisageables et possibles. Il reviendra aux encadrants de spécifier quelle méthodologie peut être adéquate pour travailler l'hypothèse de recherche et recueillir des éléments/matériaux qui permettront d'apporter des éléments de réponse à l'hypothèse/questionnement de recherche.

Des séances de méthodologie et des échanges au cours des UE du domaine de recherche durant les années de Master 1 et de Master 2 permettront de travailler sur la méthodologie de la recherche en vue de la réalisation du mémoire.

RECUEIL DES MATÉRIAUX

Voici la liste des principales méthodes possibles, à discuter avec les encadrants :

- emprunt de matériaux existants à d'autres études sous réserve de l'obtention des autorisations
- collecte par l'étudiant des corpus de données : questionnaires ; entretiens ; protocole expérimental ; conception, mise en œuvre ou analyse d'activités d'enseignement ; observation et analyse de l'activité de l'élève et/ou des enseignants ; manuels scolaires et matériels d'enseignement ; archives en lien avec l'École....

La méthode de recueil des données doit être présentée de façon rigoureuse et précise dans le mémoire. Cette présentation doit indiquer le contexte de recueil de ces matériaux, des précisions sur les participants, le moment du recueil des données, les techniques utilisées (méthode d'observation, d'entretien, etc.)...

Le recueil de données dans des classes ou dans des écoles est soumis à l'obtention d'autorisations (voir la procédure auprès des Chargés de mission des différents sites

départementaux).

4. Méthodologie pour l'analyse des données

En lien avec les encadrants et en fonction de la nature et de la quantité des matériaux recueillis, il sera possible de :

- réaliser une analyse descriptive qualitative des matériaux en vue d'apporter des éléments de réponse au questionnement/hypothèse de recherche
- réaliser une analyse quantitative et éventuellement statistique des matériaux en vue d'apporter des éléments de réponse au questionnement/hypothèse de recherche.

Il faudra présenter les critères d'analyse qui permettront de traiter les matériaux recueillis et être en mesure de mettre au jour des éléments de réponse aux questions posées dans le mémoire.

En fonction du domaine et de la thématique de recherche, l'un ou l'autre de ces types d'analyse sera préconisé.

La méthode d'analyse doit être présentée de manière rigoureuse et précise dans le mémoire avec ses différentes étapes, les modalités de traitement, la validation de ce traitement.

5. Présentation des résultats et bilan général

Il s'agit de présenter les résultats principaux issus de l'analyse, résultats qui permettent d'apporter des éléments de réponse à l'hypothèse/questionnement de recherche qui est au cœur du mémoire.

À cette fin il s'agit de poser, en regard des questions en jeu dans l'hypothèse/questionnement de travail, les réponses que l'analyse de matériaux permet d'apporter.

Un bilan permet de clore cette partie du mémoire : il consiste en une synthèse des résultats.

6. Perspectives ouvertes par votre travail

À partir du bilan réalisé dans le point 5, il s'agit de dégager des perspectives de recherche au vu des résultats et premières réponses obtenus.

7. Bibliographie (voir normes bibliographiques p. 18-22)

Toutes les références mentionnées dans le cours du mémoire doivent figurer dans la bibliographie. Tous les éléments figurant dans la bibliographie doivent être utilisés dans le cours du mémoire. Lors de la soutenance, le jury peut être amené à poser des questions sur les références figurant en bibliographie afin de s'assurer de la maîtrise de certains concepts ou théories par l'étudiant.

8. Annexes (à déterminer avec les encadrants)

Cette partie du mémoire permet de ne pas alourdir le déroulé du mémoire tout en présentant des matériaux utilisés. Les annexes doivent être référencées et doivent faire l'objet d'analyses et/ou de citations dans le mémoire.

9. Sommaire ou table des matières

Un sommaire ou une table des matières seront constitués et placés en début de mémoire (sommaire) ou en fin de mémoire (table des matières) (à déterminer avec les encadrants).

L'ensemble des titres et sous-titres des différentes parties du mémoire y figureront, avec l'indication du n° de page (utilisation du mode « table des matières » automatique des logiciels de traitement de texte).

10. Soutenance

Soutenance du mémoire en M2 (semestre 10)

OBJECTIF : La soutenance a pour objectif de revenir sur chacune des étapes de réalisation du mémoire et de présenter les principaux résultats obtenus ainsi que les perspectives ouvertes par le travail. L'exposé, d'une durée de 20 minutes montrera aussi comment la réalisation du mémoire a participé à la construction d'une posture professionnelle par rapport au métier d'enseignant dans le premier degré et comment les résultats de recherche l'éclairent. La présentation orale du mémoire en soutenance n'implique pas nécessairement la validation de l'UE.

NORMES D'UN MÉMOIRE DE RECHERCHE

Le mémoire de recherche doit montrer que l'étudiant(e) a acquis des connaissances théoriques dans un certain domaine et qu'il/elle est capable de les exposer à travers un discours organisé, de nature scientifique, et qui répond donc à un certain nombre de normes.

L'objet des pages qui suivent n'est pas de fournir des « recettes miracles » pour la rédaction du mémoire mais de mettre l'étudiant(e) au fait de ces normes, de lui éviter les erreurs les plus fréquemment commises et de l'aiguiller en quelques points sur la méthode de rédaction d'un mémoire, afin que le travail mené avec les encadrant.e.s puisse se consacrer à l'approfondissement du questionnement scientifique.

Normes de dactylographie et de présentation du mémoire

- Le mémoire doit être impérativement relié et dactylographié.
- Les paragraphes doivent être justifiés (alignement à gauche et à droite).
- Les numéros de page doivent être indiqués.
- Marges : 2,5 cm en haut, en bas et à droite et 3 cm à gauche pour une impression recto uniquement. Pour une impression recto/verso compter 3 cm à gauche et à droite.
- Police : de taille 12, de type Times New Roman ou Arial (police neutre), Interlignage : 1,5
- Il est possible de placer certains documents ou certaines analyses moins importantes en annexe, sans limitation de pages. Un renvoi doit être fait dans le texte vers les annexes. S'il y a plusieurs annexes, intégrer une table des annexes.
- Le mémoire devra impérativement comporter une table des matières automatique.
- Le mémoire devra impérativement comporter une page de couverture correspondant au modèle ci-dessous :

PAGE DE COUVERTURE DU MEMOIRE DE MASTER 2 MEEF PREMIER DEGRE

Cette page de couverture est désormais téléchargeable sous la forme d'un formulaire pdf sur l'ENT (dossier UE102)

 espe École supérieure du professorat et de l'éducation Toulouse Midi-Pyrénées	 UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès	
MASTER « MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION »		
Mention	Parcours	
Sélectionnez		
Domaine de recherche	Sélectionnez	Centre Sélectionnez

MEMOIRE

Directeur de mémoire (en précisant le statut)	Co-directeur de mémoire (en précisant le statut)
Membres du jury de soutenance : (en précisant le statut)	
-	
-	
-	
Soutenu le (jj/mm/aaaa) —	

Année universitaire 2017-2018

Normes linguistiques

Le mémoire sera rédigé en langue française, sauf pour les mémoires relevant du parcours bilingue français/occitan, dans ce cas les mémoires seront rédigés en occitan.

Les termes appartenant à une langue étrangère cités dans le mémoire doivent figurer en italique.

La maîtrise de la langue

La maîtrise du français (grammaire, orthographe, style) est une condition indispensable à la réalisation du mémoire, surtout dans un master destinant principalement au professorat des écoles. Le dictionnaire de langue française est un outil indispensable à la rédaction. Il est également conseillé de faire relire le document par une tierce personne, la correction sera d'autant plus objective.

Il s'agit de ne pas négliger cet aspect : montrer que l'on ne possède pas une maîtrise du français constitue une image très défavorable. Les encadrants sont là pour accompagner l'étudiant dans une initiation à la recherche, et il est nettement préférable que leur temps de relecture soit mis à profit pour travailler le fond et non pour corriger des fautes d'orthographe.

Les accents sur les majuscules

En français, l'accent a pleine valeur orthographique. L'Académie française recommande donc l'usage d'accent ou tréma sur une majuscule, tout comme l'utilisation de la cédille et de la ligature. Ainsi les publications de qualité écrivent-elles les majuscules (tout comme les capitales) avec les accents et autres diacritiques, au même titre que les minuscules.

Exemple : ÉDUQUER AUX LANGUES À L'ÉCOLE PRIMAIRE
--

Normes bibliographiques

Il s'agit des normes qui régissent les citations d'autres travaux de la littérature. Il faut distinguer les normes relatives à la citation elle-même (dans le corps du texte), et les normes relatives à la référence complète dans la liste des références, à la fin du mémoire.

Toute référence citée dans le texte doit impérativement figurer dans la liste des références bibliographiques figurant en fin de mémoire. Réciproquement, toute référence présente dans la liste des références doit être citée au moins une fois dans le texte.

Qu'est-ce qu'une bibliographie ?

La bibliographie est la liste des références utilisées dans le mémoire ; elle sera obligatoirement placée à la fin du mémoire afin de permettre au lecteur de retrouver les références des ouvrages, des articles, des ressources numériques. La bibliographie présente les références par ordre alphabétique en prenant en compte le nom du premier auteur en cas d'auteurs multiples.

La bibliographie est un élément très important. Elle permet de confirmer la maîtrise du sujet par l'auteur du mémoire et de reconnaître les personnes à l'origine des idées qui y sont développées. Elle permet également au lecteur de repérer les documents consultés pour la réalisation du mémoire. Le respect des normes de retranscription bibliographique n'est pas

un exercice de style scolaire ou académique. D'une part, cette exigence répond à l'obligation du respect de la propriété intellectuelle et doit être présente dans n'importe quel travail écrit. D'autre part, il s'agit de s'inscrire dans la collectivité des auteurs, des chercheurs et des étudiants. L'un d'entre eux peut avoir besoin de retrouver par la suite la référence d'une citation. Il s'agit de lui permettre de progresser dans sa recherche d'information.

Qu'est-ce qu'une note bibliographique ?

Chaque citation littérale ou mention d'ouvrage dans le corps du mémoire doit être accompagnée d'une référence bibliographique précise. Tout prélèvement non mentionné est en effet considéré comme du plagiat (voir la section correspondante).

Il existe plusieurs méthodes pour indiquer la source bibliographique.

- L'une d'elle consiste à faire un appel de note dans le corps du texte puis à donner la référence complète en note de bas de page lors de sa première apparition dans le document, en suivant les mêmes normes de présentation que dans la bibliographie.
- L'autre consiste à indiquer dans le corps du texte seulement le nom de l'auteur, la date de publication et éventuellement la page, s'il s'agit d'une citation : Ex. (Fayol, 1997) ou (Fayol, 1997 : 160).

La norme choisie sera précisée par l'encadrant.

Quels sont les documents que l'on doit citer ?

- Les ouvrages
- Les encyclopédies et les dictionnaires spécialisés
- Les articles de périodiques
- Les actes de congrès, de colloques, de journées d'études
- Les thèses et les mémoires consultés
- Les ressources issues de l'Internet, en indiquant la date de consultation.
- Les textes officiels, les lois et les décrets. Attention : ceux-ci ne constituent pas des références scientifiques constituant un cadre théorique.

Quels sont les documents qu'il est inutile de citer ?

- Les dictionnaires de langue française
- Les encyclopédies et les dictionnaires de culture générale

Normes bibliographiques

Une référence bibliographique est la description complète d'un document (auteur, titre, édition, année de publication, etc.). Ces références contiennent des éléments précis placés dans un ordre défini, caractérisés par une typographie particulière et reliés entre eux par une ponctuation normalisée. Il n'existe pas un seul système de présentation, plusieurs options sont possibles, pourvu qu'elles donnent clairement tous les renseignements nécessaires pour que le lecteur puisse retrouver les documents cités. Et une fois un système choisi, il faut bien sûr lui être fidèle et l'appliquer avec rigueur.

Les règles de présentation présentées ici s'appuient sur deux normes AFNOR Z 44-005 et Z 44-005-2 qui correspondent à des traductions en français de normes internationales ISO 690

et 690-2 et sont recommandées par le dispositif "C'est moi qui écris!" (promotion des bonnes pratiques de la citation d'auteurs dans les devoirs, mémoires et thèses) mis en place par l'Université de Toulouse 2 Jean Jaurès (<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-des-campus/services-numeriques/prevention-plagiat/c-est-moi-qui-ecris-182780.kjsp?RH=1341578755021>).

La norme bibliographique choisie pourra différer de celle qui est présentée ci-dessous et sera dans ce cas précisée par l'encadrant (exemple : normes de l'APA, *American Psychological Association*, fréquemment utilisées par les disciplines contributives).

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- La bibliographie ne doit contenir que les références citées dans le mémoire et toutes celles-ci.
- La bibliographie présente les références par ordre alphabétique en prenant en compte le nom du premier auteur en cas d'auteurs multiples.

PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES DANS LA BIBLIOGRAPHIE

Modèle général

NOM, Prénom. *Titre*. Tomaison. Lieu d'édition : Maison d'édition, Année de publication. Titre de la collection.

Exemple : ROSENBERGER, Sophie. *L'Anglais à l'école du CE1 au CM2*. Paris : Retz, 2008. Pédagogie pratique.

Que faire lorsqu'il y a plusieurs auteurs ?

On les cite tous (3 maximum) :

Exemple : AUDIN, Line, LIGOZAT, Marie-Aude et LUC, Christiane. *Enseignement des langues vivantes au CM2*. Paris : INRP, Institut national de recherche pédagogique, 1999. Documents et travaux de recherche en éducation.

On cite le premier auteur et on ajoute « *et al.* » (*et alii*) s'ils sont plus de 3 :

Exemple : AUDIN, Line *et al.* *Enseignement des langues vivantes au CM2*. Paris : INRP, Institut national de recherche pédagogique, 1999. Documents et travaux de recherche en éducation.

Que faire lorsque les ouvrages rassemblent les contributions de plusieurs auteurs sous le nom d'un même auteur ?

Cet auteur principal est dans ce cas le directeur, le coordinateur ou l'éditeur de l'ouvrage. On ajoute alors la mention (coord.), (dir.) ou (éd.), selon le cas, juste après son nom. Cette mention ne change pas dans la norme française lorsqu'il y a plusieurs auteurs qui dirigent, coordonnent ou éditent l'ouvrage

Exemple : GERBEAU, Claudine (coord.). *Des langues vivantes à l'école primaire*. Paris : Nathan Pédagogie, 1996. Les repères pédagogiques.

Exemple : LEDIEU, Sylvain, HEUX, Christian et BERCIS, Michèle (éd.). *Enseigner les langues*

vivantes à l'école élémentaire. Clermont-Ferrand : CRDP d'Auvergne, 1993.

Citer un chapitre d'un ouvrage (ouvrage et chapitre ayant le même auteur)

NOM, Prénom. Titre du chapitre. In *Titre de l'ouvrage*. Tomaison. Lieu d'édition : Maison d'édition, Année de publication, Numéro du chapitre, Pagination.

Exemple : BECKETT, Sandra L. Michel Tournier : écrire et réécrire pour les enfants. In *De grands romanciers écrivent pour les enfants*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, Chapitre III, p. 119-168.

Citer un chapitre d'un ouvrage (ouvrage et chapitre ayant des auteurs différents)

NOM, Prénom. Titre du chapitre. In NOM, Prénom. *Titre de l'ouvrage*. Tomaison. Lieu d'édition : Maison d'édition, Année de publication, Numéro du chapitre, Pagination.

Exemple : GRIFFIN, Claire. Les supports et les jeux. In TARDIEU, Claire (coord.). *Se former pour enseigner les langues à l'école primaire, Le cas de l'anglais*. Paris : Ellipses, 2006, chapitre 9, p. 225-250.

Citer un article

NOM, Prénom. Titre de l'article. *Titre du périodique*. Date de publication, Volume, Numéro, pagination.

Exemple : ACCARDI, Jocelyne, MOUSSU, Marie-José et RABY, Françoise. La dynamique motivante du groupe en L2 à l'école primaire : une étude de cas. *Langues Modernes*. 2008, n°3, p. 44-52.

Citer un mémoire ou une thèse

NOM, Prénom. *Titre*. Type de diplôme. Discipline. Lieu de soutenance : institution de soutenance, année de soutenance.

Exemple : PINON, Myriam. *L'album en action pour enseigner les langues vivantes à l'école*. mémoire de Master 2 EFE-ESE. Toulouse : IUFM Midi-Pyrénées et Université de Toulouse 2 Le Mirail, 2012.

Citer un décret, une loi, une circulaire

Ils ne constituent pas des références théoriques et ne constituent donc pas le cadre théorique. Mais ils sont souvent nécessaires pour préciser les conditions de mise en œuvre d'une activité en classe et peuvent, dans certains cas, faire l'objet d'une analyse.

Support papier

NOM, Prénom ou INSTITUTION. *Titre*. Intitulé du texte (loi, décret, arrêté, ...) et date de

promulgation, Lieu de parution (Journal officiel, Bulletin officiel, ...), n°, date de publication, pagination.

Exemple : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Programmes de langues étrangères pour l'école primaire*. arrêté du 25-7-2007, Bulletin Officiel, hors-série n°8, 30-8-2007, p. 4-7.

Support électronique

NOM, Prénom ou INSTITUTION. *Titre* [en ligne]. Intitulé du texte (loi, décret, arrêté, ...) et date de promulgation, Lieu de parution (Journal officiel, Bulletin officiel, ...), n°, date de publication [consulté le]. Disponible sur le Web : <URL>

Exemple : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Programmes de langues étrangères pour l'école primaire* [en ligne]. arrêté du 25.07.2007, Bulletin Officiel, hors-série n°8, 30.08.2007 [consulté le 14.07.2012]. Disponible sur le Web : <<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/hs8/default.htm>>.

Citer un ouvrage en ligne

NOM, Prénom. *Titre* [en ligne]. Lieu d'édition : Éditeur, année de publication [consulté le JJ.MM.AAAA]. Disponible sur <URL>

Attention, parfois le lieu d'édition, l'éditeur et l'année de publication ne figureront pas, s'il s'agit d'un texte directement mis en ligne sans publication préalable.

Exemple : VOLTAIRE. *Micromégas, histoire philosophique* [en ligne]. 1752 [consulté le 30.04.2010]. Disponible sur le Web : <<http://www.voltaire-integral.com/Html/21/05Micromegas.html>>

Citer un article en ligne

Extrait d'un périodique :

NOM, Prénom. Titre de l'article. *Titre du Périodique* [en ligne], Date de publication [consulté le JJ.MM.AAAA], volume, numéro, pagination. Disponible sur le Web : <URL>

Extrait d'un ouvrage en ligne :

NOM, Prénom. Titre de l'article. In NOM, Prénom. *Titre* [en ligne], Lieu d'édition : Maison d'édition, Date de publication [consulté le JJ.MM.AAAA], pagination. Disponible sur le Web : <URL>

Exemple : BENHLIMA, Laïla et CHIADMI, Dalila. Vers l'interopérabilité des systèmes d'information hétérogènes. *e-Ti : la revue électronique des technologies de l'information* [en ligne], 27 décembre 2006 [consulté le 22 octobre 2011], n° 1. Disponible sur le Web :

<<http://revue-eti.net/document.php?id=1166>>.

Citer un site Web

NOM, Prénom ou ORGANISME. *Titre du Site* [en ligne]. Date de publication, date de mise à jour ou de révision [consulté le JJ.MM.AAAA]. Disponible sur le Web : <URL>

Bien penser à préciser la date de consultation du site.

Attention, parfois les dates de mise en ligne et de mise à jour ne figurent pas sur le site.

Exemple : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE et SCEREN-CNDP. *Primlangues, enseignement des langues dans le premier degré* [en ligne]. [consulté le 14.07.2012]. Disponible sur le Web : <http://www.primlangues.education.fr/>

Normes concernant les citations et les notes de bas de page

Comment faire une citation ?

Pour reproduire une citation, il faut :

- l'insérer harmonieusement dans le texte
- respecter la ponctuation originale, les majuscules, italiques et fautes s'il y en a (dans ce cas, faire suivre la faute de [sic] entre crochets et en italique)
- si on veut omettre une partie du texte, mettre trois points entre crochets [...]
- mentionner la référence bibliographique dont est extraite la citation, grâce à un appel de note avant le signe de ponctuation marquant la fin de la citation.
- Il existe deux mises en forme différentes pour les citations, en fonction de leur longueur :

Citation littérale courte

Une citation littérale courte (n'excédant pas deux lignes) doit être placée entre guillemets et suit la même mise en forme que le paragraphe où elle est insérée. On indiquera grâce à une note de bas de page la référence bibliographique précise de la citation ou bien la citation sera suivie de l'indication entre parenthèses de l'auteur, de la date de publication et de la page (norme précisée par l'encadrant).

Exemple :

Comme le souligne Sophie Van der Linden dans son ouvrage *Lire l'album*, les albums sont des « ouvrages dans lesquels l'image se trouve spatialement prépondérante par rapport au texte, qui peut d'ailleurs en être absent. La narration se réalise de manière articulée entre textes et images¹ »...

¹ VAN DER LINDEN, Sophie. *Lire l'album*. Le-Puy-en-Velay : L'Atelier du Poisson Soluble, 2006. p. 24.

Ou :

Comme le souligne Sophie Van der Linden dans son ouvrage *Lire l'album* (2006), les albums sont des « ouvrages dans lesquels l'image se trouve spatialement prépondérante par rapport au texte, qui peut d'ailleurs en être absent. La narration se réalise de manière articulée entre textes et images » (Van der Linden, 2006 : 24)...

Citation littéraire longue

Une citation littéraire longue (plus de deux lignes) n'est pas placée entre guillemets et fait l'objet d'un paragraphe à part entière, en retrait à gauche, à la police plus petite (10 ou 11) et parfois à l'interlignage plus réduit (1 au lieu de 1,5 dans le corps du texte). Toutes les citations longues adopteront la même mise en forme. On indiquera grâce à une note de bas de page la référence bibliographique précise de la citation.

Exemple :

Dans l'ouvrage *Questionner des albums en espagnol au cycle 3*, Béatrice Bénosa, Mireille Fillâtre et Cathy Marcaillou proposent d'utiliser l'album comme support pour travailler l'écrit (lecture, compréhension et production) au même titre que n'importe quel type d'écrit. Dans l'avant-propos, les auteurs exposent en ces termes l'objectif du manuel :

L'objectif de cet ouvrage est de fournir aux enseignants des fiches de préparation de modules mettant en évidence la place et le rôle de l'écrit, en langue seconde, au cycle 3. La démarche présentée s'appuie sur des albums, elle se veut transférable à d'autres types d'écrits (lettre, recette,...) comme à d'autres langues¹.

¹ BENOSA, Béatrice, FILLÂTRE, Mireille et MARCAILLOU, Cathy. *Questionner des albums en espagnol au cycle 3*. Montpellier : CRDP Languedoc-Roussillon, 2004. p. 7.

Ou

Dans l'ouvrage *Questionner des albums en espagnol au cycle 3*, Béatrice Bénosa, Mireille Fillâtre et Cathy Marcaillou proposent d'utiliser l'album comme support pour travailler l'écrit (lecture, compréhension et production) au même titre que n'importe quel type d'écrit. Dans l'avant-propos, les auteurs exposent en ces termes l'objectif du manuel :

L'objectif de cet ouvrage est de fournir aux enseignants des fiches de préparation de modules mettant en évidence la place et le rôle de l'écrit, en langue seconde, au cycle 3. La démarche présentée s'appuie sur des albums, elle se veut transférable à d'autres types d'écrits (lettre, recette,...) comme à d'autres langues (Benosa, Fillâtre, Marcaillou, 2004 : 7)

Certaines normes régissent les notes de bas de page et permettent une économie de place. Celles-ci peuvent néanmoins varier selon les disciplines et seront donc précisées par les encadrants. Voici les plus courantes :

- Quand, sur la même page, on effectue un renvoi au même auteur et au même titre que la note précédente, on fait usage du mot *Ibidem*, à condition qu'il s'agisse de notes consécutives.

1) Utiliser *Ibidem* (sans autre ajout), quand il s'agit du même auteur, du même titre et de la même pagination.

2) Utiliser *Ibidem* plus le numéro de page, quand il s'agit du même auteur, du même titre,

mais d'une pagination différente.

Exemple :

⁶ SERVANT, Gérard et RIC, Marie-Pilar. *50 activités en espagnol à l'école, cycle 3*. Toulouse : CRDP Midi-Pyrénées, 1999. p. 28.

⁷ *Ibidem.* p. 44.

⁸ *Ibidem.*

Lorsque la citation d'un ouvrage déjà cité auparavant s'avère nécessaire, utilisez la mention suivante dans la note de bas de page (quel que soit le type de document cité) :

- NOM et Prénom de l'auteur suivi d'un point
- op. cit. en italique (du latin *opere citato* : dans l'ouvrage cité)
- Numéro de la page du mémoire où la référence est déjà citée suivi d'un point

Exemple :

⁹ GOFFMAN, Erving. *op.cit.* p. 7.

Les notes de bas de page ne servent pas uniquement à citer les sources. Elles permettent d'indiquer des informations moins importantes. Elles permettent par exemple, lorsqu'il est fait référence à un auteur important, de donner quelques éléments de biographie en note de bas de page. Les notes de bas de page permettent également de définir des termes importants.

Le plagiat

Les mémoires de recherche mobilisent toujours les travaux, les idées, les concepts de différents auteurs. Il est très important de savoir comment insérer correctement ces références afin de ne pas se retrouver en situation de plagiat.

Qu'est-ce que le plagiat ?

C'est un « Vol littéraire. Le plagiat consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens. » (Petit Robert 1, 2005). Ce vol est donc passible de sanctions qui risquent de compromettre le bon déroulement des études universitaires : de la plus légère (invalidation du mémoire et obligation de le recommencer) jusqu'à des sanctions beaucoup plus lourdes...

Exemple de situations de plagiat

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source.
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans en indiquer la provenance.
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source.

- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance.
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur.
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord).
- Acheter un travail sur le Web.

Face au constat du développement du plagiat (volontaire ou involontaire) ces dernières années dans les travaux des étudiants, l'Université Toulouse II-Jean Jaurès a lancé une campagne de sensibilisation qui s'intitule *C'est moi qui écris !* qui met en avant des valeurs telles que l'intégrité intellectuelle et le respect du travail d'autrui. L'UT2J met également à la disposition des étudiants et des enseignants des outils et des méthodes pour prévenir, repérer et éliminer le plagiat. L'Université s'est ainsi dotée d'un logiciel de recherche de similitude. Ce dernier compare le texte des travaux rendus avec une vaste base de référence (qui inclut le web visible). Les rapports rendus par le logiciel mettent en avant les similitudes repérées.

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-des-campus/services-numeriques/prevention-plagiat/c-est-moi-qui-ecris--182780.kjsp?RH=1341578964371>

Quelques erreurs souvent commises

Au-delà des normes normées indiquées précédemment, respecter les normes du discours de la recherche nécessite de dépasser certaines erreurs souvent commises par les étudiants. En voici une liste, non exhaustive, qui mérite l'attention.

Définition des concepts et introduction de termes nouveaux

Contrairement à l'usage de la langue ordinaire, la communication scientifique se caractérise par l'emploi d'un vocabulaire technique abondant. Celui-ci est à utiliser à bon escient et en définissant les termes nouveaux lorsqu'ils peuvent ne pas être connus des interlocuteurs ou lorsqu'ils ont un sens spécifique, soit dans le corps du texte, soit en note de bas de page, selon les normes de la discipline indiquées par l'encadrant. Attention là aussi au choix des sources pour ces définitions, il est préférable de s'orienter vers un ouvrage, un dictionnaire ou un site spécialisés plutôt que de donner une définition issue de *Wikipedia*, du *Larousse*, du *Petit Robert*, etc., qui ne sont pas des sources scientifiques.

Les paragraphes

Ils correspondent à des unités de discours. Passer à un nouveau paragraphe indique au lecteur une nouvelle étape dans l'argumentation.

Présentation des figures et schémas

Toute figure doit être accompagnée d'une légende qui doit impérativement référencer la figure. Cette légende peut être placée en dessous ou en dessus de l'image mais l'important est de garder toujours la même norme dans le texte. On fera un renvoi dans le texte à la

figure (ex : Selon le modèle de X (Figure 1 – Titre et, si nécessaire, source), ...).

Il est nécessaire de bien introduire et de bien expliquer ces figures, qui ne parlent pas d'elles-mêmes.

Difficultés fréquemment rencontrées dans la rédaction du mémoire

Les titres

Les titres des parties et des sous-parties du mémoire doivent être synthétiques, précis et problématisés. Ils doivent être spécifiques à chaque problématique de mémoire, pour que le lecteur du sommaire puisse comprendre la dynamique de la réflexion.

Veiller à la façon dont ils s'enchaînent permet d'éviter un "effet catalogue" ou de "plan à tiroirs". Leur lecture suivie, dans le sommaire, doit donner un aperçu du déroulement de la démonstration.

Les listes

Elles sont à éviter, autant que possible. Le mémoire est un travail entièrement rédigé et non une présentation juxtaposée de travaux, et la présentation en listes, si elle a l'avantage de proposer une lecture synthétique, empêche cependant de bien saisir les articulations entre les différents points.

Qui parle : « Je », « Nous » ou « On » ? La question de l'énonciation

À quelle personne écrit-on son mémoire ? Il est attendu de la part de l'étudiant une posture réflexive et une capacité à construire une réflexion personnelle qui se distancie de l'expérience, étayée par des références de recherche. Dans cette perspective, l'étudiant sera amené à faire des choix énonciatifs parfois différents selon les parties du mémoire. Ces choix feront l'objet de discussions avec les encadrants.

En guise de conclusion...

La réalisation d'un mémoire tout au long des deux années de formation en Master permet d'assurer une initiation à la recherche. Elle permet ainsi de comprendre que les savoirs sont provisoires, évolutifs, sujets à controverses et résultent d'une méthodologie rigoureuse. Cette initiation à la recherche permet également d'assurer une formation par la recherche, dans la mesure où elle permet d'acquérir des outils de réflexion sur la (future) pratique professionnelle, qui feront de vous un enseignant qui *agit et a une pratique réflexive*.

Vous serez aussi, d'une certaine façon, un « spécialiste » dans votre discipline, et donc une personne-ressource pour vos autres collègues, notamment s'ils lisent votre mémoire. Cela vous donne une certaine responsabilité, celle de servir de trait d'union entre la pratique enseignante et la recherche dans votre discipline de spécialité, afin de vous tenir au courant des avancées dans le domaine que vous avez choisi et d'en faire part à vos collègues.